



Ma société distribue un cv m'appartenant qu'il a modifié

Par **vivo**, le 18/11/2009 à 16:40

Bonjour,
Depuis assez longtemps maintenant mon employeur et les responsables d'activités transmettent aux client de la société utilise un CV me concernant qu'ils ont modifié chacun à leur sauce, de plus ils ont mis un de leur CV sur un site d'emploi (sans y indiquer mon nom et prénom).
Je réclame souvent à ce qu'il n'y ait que mon "vrai" CV (que je leur ai encore transmis) qui doit être envoyé chez un client en réponse à un appel d'offre. J'ai aussi demandé à ce que le CV soit retiré du site internet d'emploi, à moins d'y mettre le "vrai".
Malgré tout cela, rien se fait, et les responsables continuent à envoyer chacun leur CV qu'ils ont modifié.
Si je devais être amené à quitter cette société, je risque de me retrouver au chômage pendant longtemps, car les recruteurs ou autres pourront comparer dans leurs bases un des CV envoyé par ma société avec celui que je leur envoie.
j'aimerais, s.v.p, savoir s'il existe un recours par rapport à cette affaire ?
Est-ce que cela est concerné par le faux et usage de faux ?
merci
cordialement

Par **federico**, le 18/11/2009 à 19:05

peut ton avoir une explication quel est le problème sur le CV modifié, qui a modifié le CV l'employeur?

Par **vivo**, le 19/11/2009 à 10:23

Bonjour Federico,

Merci d'avoir pris un peu de votre temps pour me répondre.

J'ai été embauché par la société, en mai 2005 et j'ai donné mon CV à un responsable d'agence (SSII). Avant d'être embauché, le responsable avait transmis mon CV à un client. Ce dernier fut intéressé et c'est pour cela que la société m'a embauché.

Plus tard j'ai su que mon CV avait été modifié (quelques outils informatique avaient été ajouté, les noms des diplômes changés, et ma nationalité fausse). J'ai dit que je n'étais pas d'accord et que je ne voulais pas que la société transmette un CV modifié à d'autres clients.

Une fois la première mission terminée, les responsables d'activités (qui s'étaient transmis le CV modifié puis qu'ils ont modifié chacun à leur sauce) ont transmis un CV à un client qui fut intéressé.

J'ai dit à la direction que j'irais effectivement voir le client mais avec mon CV. Ce dernier ne s'est pratiquement pas plongé dans le CV ce qui m'a permis de ne pas dire que le vrai CV n'est pas celui présenté par la société (mais je lui ai quand même donné une copie).

J'ai envoyé un mail et un courrier à la direction pour leur demander de prendre en compte mon vrai Cv et d'arrêter de diffuser un CV différent à chaque fois à plusieurs clients.

Ce qui a été modifié :

La date d'arrivée dans la société ne correspond pas avec la mission effectué pour celle-ci. rn- arrivée en mai 2005 la société indique dans mon CV l'année 2004.

j'ai une expérience de plus d'un an dans une mission qui n'est pas à négligée car cela est pour moi la possibilité d'exprimer ma double compétence. Celle-ci a été purement supprimé.

il est indiqué que je suis de nationalité française alors que je ne le suis pas. ça n'est pas que je ne veuille pas l'être, mais chez le premier client, il fallait que je mente souvent car avec le responsable (client) on avait discuté d'une éventuelle embauche. A cela il fallait présenté certains documents dont la carte d'identité, et mes diplômes. De plus, si je mets mon CV sur des sites d'emplois, il se peut que certains client de la société comparent leur CV dans leur bases avec le mien. Il y aura à ne pas en douter plusieurs portes fermées.

Ajout d'outils informatiques que je ne connais pas, ou dont l'expérience a été allongée.

Voilà

Merci d'avance pour votre réponse